

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 87 (1989)

Heft: 6: Der Kultur- und Vermessungsingenieur/Ingenieur-Geometer = L'ingénieur du génie rural et géomètre = L'ingegnere rurale, geometra e topografo

Artikel: Rôle de l'ingénieur-géomètre dans l'aménagement et l'équipement du territoire

Autor: Vautier, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-234060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rôle de l'ingénieur-géomètre dans l'aménagement et l'équipement du territoire

J. Vautier

Les problèmes que posent l'aménagement et l'équipement du territoire sont de plus en plus complexes; la recherche de leurs solutions est dès lors à confier à des équipes pluridisciplinaires, à la participation desquelles l'ingénieur-géomètre est bien préparé par la formation professionnelle qu'il a reçue.

Le propriétaire qui lotit son terrain ou y bâtit sa maison, la commune qui construit une route, un groupe scolaire ou une station d'épuration, contribuent, pour leur part, à l'aménagement du territoire, mais souvent sans en être pleinement conscients. C'est pourquoi, sous cet aspect, il y a des réussites mais beaucoup de solutions ratées.

Pour y remédier, les pouvoirs publics légifèrent, établissent des plans directeurs, des plans d'affectation et des règlements. On a dit que l'aménagement du territoire a pour but de répartir le sol entre toutes les activités humaines de telle manière que chacune d'elle puisse être exercée de la façon la plus complète, la plus rationnelle, la plus économique et la plus humaine possible, sans être gênée par les autres ni les gêner non plus. Il est très important d'ajouter que cette répartition du sol ne doit pas se faire aux dépens des équilibres impératifs que commandent les lois de la nature.

Une telle définition laisse entrevoir les tâches politiques, techniques, juridiques et administratives qu'implique l'aménagement du territoire. Il importe donc qu'à chaque niveau et dans chaque domaine, chacun des responsables agisse avec clairvoyance et se limite aussi aux mesures administratives strictement indispensables (si non tout l'ouvrage, difficilement mis sur pied, s'étouffera lui-même).

Formation et post-formation

Pour bien saisir les problèmes que pose une réalisation au regard d'un aménagement du territoire toujours plus complexe, un esprit toujours plus perspicace est nécessaire; dès que les questions auxquelles il faut répondre sont clairement énoncées, la recherche des solutions peut intervenir grâce surtout à une imagination sans cesse contrôlée. Les hautes écoles de notre pays, responsables de la formation des esprits et de la transmission des connaissances, adaptent leur enseignement aux besoins prévisibles d'un monde qui évolue. Pour rester dans le domaine qui nous occupe ici, celui de l'ingénieur-géomètre, rappelons que sa formation mathématique est complétée par des connaissances techniques (remaniement parcellaire, améliorations foncières, équipement), des connaissances juridiques (droit, registre foncier, expropriation), des connaissances générales (aménagement du territoire, nature des sols, protection de l'environnement, etc.). Dès l'ouverture des cours en automne 1988, une importante innovation a été introduite en ce sens qu'après une formation générale et de base commune, les étudiants peuvent suivre une orientation qui les conduira à devenir soit des ingénieurs de l'environnement, soit des ingénieurs de mensuration (les titres exacts ne sont pas encore arrêtés).

Si la formation par les hautes écoles évolue, il est indispensable que les ingénieurs-géomètres qui sont diplômés depuis un certain nombre d'années déjà, se tiennent au courant de cette évolution. C'est pourquoi ces écoles d'une part et les sociétés professionnelles, tant au plan cantonal que suisse, d'autre part, organisent régulièrement des cours et des conférences; la revue professionnelle, qui paraît chaque mois, traite les sujets les plus variés. Des associations telles que l'Aspan, au niveau suisse comme au niveau régional, apportent une importante contribution pour une meilleure connaissance de l'aménagement du territoire d'aujourd'hui. Les journées romandes de l'aménagement du territoire, les publications de l'office fédéral de l'aménagement du territoire, des thèses de doctorat, des travaux de diplômés sont aussi parmi les sources dans lesquelles on peut puiser.

Une équipe pluridisciplinaire

Ainsi qu'on vient de le rappeler, les conditions que pose l'aménagement du territoire se présentent sous des aspects de plus en plus complexes. Il devient par conséquent de plus en plus nécessaire d'en confier l'étude non à des individus, si capables soient-ils, mais à des équipes dont la composition dépend d'une part de la nature des questions posées et d'autre part des aptitudes individuelles de chacune des personnes pressenties. Ce choix de personnes est très important puisque la qualité du travail et sa rapidité d'exécution en dépendent.

On a vu plus haut que l'ingénieur-géomètre reçoit une formation dans un large éventail de connaissances; il a de fréquents contacts avec les Municipalités et les associations régionales. Il peut ainsi, selon sa personnalité et son sens psychologique, assurer la conduite d'une équipe chargée d'étudier un projet.

Il est en outre évident que dans le cadre de son activité professionnelle spécifique, il peut apporter des contributions très diverses:

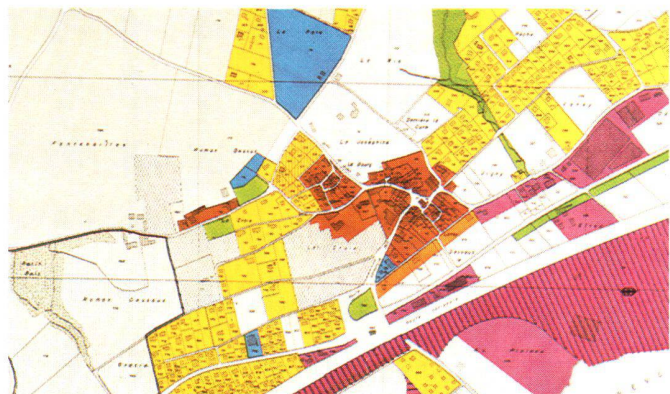


Fig. 1: L'aménagement du territoire.



Fig. 2: Le génie de l'environnement.

Sur l'ancien état, on remarque le morcellement considérable et la dispersion géographique des propriétés.

Dans le nouvel état, le nombre de parcelles par propriétaire a été fortement réduit et elles possèdent toutes un accès à un chemin.

Le plan des zones définit clairement les différentes zones d'affectation.



Fig. 3: Exemple d'un remaniement en corrélation avec l'aménagement du territoire et l'implantation d'une autoroute, concernant les communes de Villars-Ste-Croix, Bussy et Crissier (canton de Vaud).

- établissement des plans de base (mis à jour) d'où seront tirés les plans d'étude et les plans d'enquête;
- inventaires auxquels il peut apporter toutes les indications concernant l'état de propriété et les servitudes;
- indications précises sur les caractères des terrains et la vocation de beaucoup d'entre eux;
- élaboration de projets dans le domaine des transports et communications ou dans celui des équipements;
- étude des dispositions d'application et de réalisation d'un plan d'affectation ou d'un plan de quartier;
- enfin, lorsqu'il n'est pas directement l'auteur et le responsable des projets arrêtés, il peut être chargé d'en assurer la bonne exécution: surveillance des travaux, coordination des opérations, plans des ouvrages tels qu'exécutés, inscription des servitudes, etc.

Des expériences bonnes ou mauvaises

Quelques exemples récents illustreront l'utilité d'une collaboration, même pour des opérations qui semblent modestes. Dans l'étude d'un lotissement, j'ai demandé l'accord des maîtres de l'ouvrage pour soumettre le projet à un architecte afin qu'il examine plus particulièrement la position des bâtiments prévus et leur incidence les uns sur les autres. Un échange de vues a suscité des remarques opportunes et des conseils utiles qui ont permis d'améliorer le projet. Dans le même lotis-

sement, toutes les servitudes (accès et canalisations diverses – avec les conditions d'entretien –, implantation des bâtiments, restriction des plantations, etc.) ont été préparées avec le notaire qui a pu ainsi établir des actes de vente pour des parcelles non seulement équipées mais dont tous les droits et obligations étaient entièrement définis.

En revanche, j'ai été chargé d'établir les dossiers de servitudes pour des lotissements dont les parcelles étaient vendues et bâties depuis de nombreuses années, mais pour lesquels les plans d'équipement tels qu'exécutés n'avaient jamais été réalisés. Il a donc fallu premièrement lever tout ce qui était encore apparent puis rechercher, tant bien que mal les coudes des conduites. Une fois l'exercice de chaque servitude défini, y compris les conditions d'entretien des ouvrages, il a fallu rencontrer chacun des propriétaires pour lui faire signer les pièces du dossier. A cette occasion, il a été nécessaire d'expliquer les conséquences légales des servitudes et leur utilité pratique. Mais lorsque les promoteurs sont introuvables ou que leur responsabilité est prescrite, les frais de l'opération sont difficilement acceptés par des propriétaires qui croient, de bonne foi, que toutes les formalités étaient accomplies lors de l'achat.

On voit ici qu'à défaut de collaboration, les travaux se font par étapes distinctes, sans continuité ni coordination, ce qui en définitive est beaucoup plus compliqué et augmente considérablement les frais.

Dans un tout autre domaine, un confrère a été chargé d'établir un devis pour un projet

de route qui lui a été remis. Comme il connaît bien la région, il a été surpris par le choix du tracé. Après en avoir discuté avec la Municipalité, celle-ci a peu à peu douté du bien fondé de la solution prévue et a accepté l'idée de constituer une commission composée de personnes de formations professionnelles diverses, mais toutes aptes, d'une part à apporter une utile contribution dans leur propre domaine et, d'autre part à comprendre l'avis des autres commissaires. Après définition des objectifs et des conditions impératives, un nouveau tracé a été trouvé, qui peut être maintenant justifié par une étude comparative approfondie.

Ces exemples illustrent les avantages que peuvent procurer, tant au maître de l'ouvrage qu'aux futurs habitants d'un quartier, un travail préparatoire et une exécution conduits par une équipe bien adaptée à la nature et à l'importance du programme. C'est dans cet esprit, avec la formation étendue qu'il a reçue, que l'ingénieur-géomètre est prêt à se mettre au service d'une équipe chargée de l'étude d'un projet de quartier ou d'aménagement du territoire, y apportant ses connaissances, son souci d'exactitude et sa part de responsabilité.

Adresse de l'auteur:
Jean Vautier, ingénieur-géomètre officiel
Route de Vevey 8
CH-1096 Cully